



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 décembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 décembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme PILLOTTI M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à M. DELIPERI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme SICHI, Mme SANNA à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. HABANI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-21200046-20171218-2017_299-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Affichage : 22/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 18 décembre 2017

Délibération N°2017/299

**Ouverture anticipée de crédits d'investissement Exercice
2018 Budget Principal**

M. le maire expose à l'assemblée :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour information le total des crédits ouverts au budget principal exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevait à 23 785 064.14 €. Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget s'établit au quart des crédits votés en 2017, soit 5 946 266.04 €

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2018 divers crédits d'investissement indispensables à la réalisation d'opérations dont le financement est inscrit au projet de budget 2018.

Le total de ces propositions sur le budget général représente 2 360 000 € et figure au tableau ci-dessous.

Article	Chap.	Intitulés	crédit
20422	204	Subvention Aide au bâti	20 000
2031	20	Etudes levés topographiques	40 000
2031	20	Etudes Géotechnique	10 000
2031	20	Etudes Divers de voirie	10 000
2031	20	Etude Hydromaréthermie	5 000
2031	20	Etude PCRT Feux tricolores	50 000
2031	20	Etude Musée Napoléonien	50 000
2051	20	logiciels informatique	30 000
2138	21	Acquisition Bâtiment Aspretto	115 000
2158	21	Matériel contrôle accès (bornes)	10 000
2158	21	Acquisition matériel crèches	5 000
2158	21	Acquisition matériel sportif	5 000
2158	21	Acquisition matériel outillage Div. Sv Tech	84 000
2158	21	Acquisition matériel Sv administratifs	3 000
2158	21	Acquisition matériel Sv formation	10 500
21578	21	Acquisition mobilier urbain	30 000
21578	21	Matériel signalisation de voirie	10 000
2182	21	Acquisition véhicules programme 2018	20 000
2183	21	Matériel et logiciels informatiques	90 000
2184	21	Acquisition mobilier matériel de bureau	20 000
2184	21	Acquisition mobilier CTM	10 000
2313	23	Travaux divers bâtiments communaux	50 000

2313	23	Travaux dans les écoles	200 000
2313	23	Travaux Espace Diamant	10 000
2313	23	Travaux Bâtiment Elisa	100 000
2313	23	Travaux Bibliothèque patrimoniale	50 000
2315	23	Travaux bornes contrôles d'accès	15 000
2315	23	Travaux vidéo surveillance	15 000
2315	23	Travaux Stade de Vignetta (opération ITI)	200 000
2315	23	Aire de jeux stade du Stiletto (opération ITI)	190 500
2315	23	Installation poteaux incendie	20 000
2315	23	Travaux plages	5 000
2315	23	Installation sanisettes	60 000
2315	23	Murs de soutènement - confortement talus	50 000
2315	23	Travaux Eclairage public	60 000
2315	23	Travaux feux tricolores	5 000
2315	23	Effondrements de chaussées et travaux divers	100 000
2315	23	Divers travaux de voirie	80 000
2315	23	Programme Voirie Enrobés	100 000
2315	23	Programme Voirie Trottoirs	100 000
2315	23	Travaux adressage	2 000
2315	23	Aménagement aires de jeux	20 000
2315	23	Travaux espaces verts	50 000
2315	23	Travaux espaces verts Parc Berthault	200 000
2315	23	Travaux espaces verts Parc des Milelli	20 000
4541	45	travaux pour compte de tiers	30 000
Total			2 360 000

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De décider de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2018

D'approuver le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant au tableau ;

D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 2 360 000 € avant le vote du budget primitif 2018.

De dire que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2018

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

TRANSMIS AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 décembre.2017 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2018 ;

APPROUVE

Le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant au tableau ;

AUTORISE

Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 2 360 000 € avant le vote du budget primitif 2018 ;

DIT

Que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2018 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI